



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour des Comptes tire un mauvais bilan du contrôle fiscal Les suppressions d'emplois sont clairement montrées du doigt !

Le rapport de la Cour des Comptes sur la « Fraude aux Prélèvements Obligatoires » du 2 décembre 2019 tire des conclusions graves sur l'état du contrôle fiscal : baisse du nombre de contrôles, diminution des rectifications prononcées, perte du rendement budgétaire. Pour l'essentiel, cette situation est le fruit des politiques gouvernementales menées au cours de ces 15 dernières années.

Le rapport de la CDC montre parfaitement que les courbes descendantes des résultats du contrôle fiscal et du nombre d'emplois consacrés à cette mission sont parallèles, situation dénoncée par la CGT Finances Publiques depuis le début des années 2000.

Le recours à l'intelligence artificielle, la manipulation de données informatiques (data mining) ou la pseudo-surveillance des réseaux sociaux sont devenues pour ainsi dire l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale en matière de lutte contre la fraude fiscale. Or, la comparaison de listes ou le recours à un algorithme, s'ils sont nécessaires, ne remplaceront jamais en totalité la connaissance fine du terrain.

Les droits notifiés sont en baisse depuis 2016 avec une accélération en 2018.

Rappelons que le président Macron, défenseur de la « Start Up nation », a instauré une politique de défiance vis-à-vis de l'administration fiscale. Au forum annuel de Bpi France le 10 octobre 2019, il n'a pas hésité à dire : *« quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met la douille, vous dit je vous mets tout de suite les pénalités plein pot, vous pourrez lui dire, j'ai vu le président de la République, il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur ! S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez ! Et ce sera corrigé ! »*. Ces propos sont d'une part inacceptables, mais produisent des effets désastreux sur le terrain.

Cette politique du droit à l'erreur et le démagogique site www.oups.gouv.fr sont des marqueurs forts contre la mission de contrôle fiscal. La démarche gouvernementale renforce, si besoin était, le sentiment selon lequel les fraudes fiscale et sociale ne sont pas des délits majeurs.

Si les entreprises ont des droits, elles ont aussi des devoirs, notamment celui de rendre des comptes à la collectivité dont elles tirent des avantages.

Qui plus est, l'examen de comptabilité du bureau, créé en 2017, limite drastiquement les moyens d'investigations de l'administration. Le vérificateur ne peut plus se rendre sur place, le contrôle se déroule

par mails sur quelques points choisis avant la vérification elle-même.

Si le rendement du contrôle fiscal est en baisse, c'est à n'en pas douter, la suite logique d'une volonté politique.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES PROPOSE DES PISTES D'AMÉLIORATION DU CONTRÔLE FISCAL

Une refonte substantielle des outils législatifs pour réprimer les comportements les plus graves s'avère aujourd'hui indispensable. Si la Police Fiscale mise en place il y a une dizaine d'années va dans le bon sens, force est de constater que des pistes d'amélioration demeurent, dont la création de postes.

Un toilettage des lois fiscales très coûteuses en ressources budgétaires et chronophages en opérations de contrôle permettrait d'améliorer la situation. Par exemple, la niche Coppé, la défiscalisation outre-mer, le crédit impôt recherche, et bien entendu le CICE.

La mise en place d'un système de taxation différenciée est une réponse rapide et efficace aux velléités d'optimisation et d'évasion fiscales. Chaque entité française (entreprise ou particulier) devrait payer en France sa part d'impôt sous déduction de ce qu'il ou elle aurait acquitté dans son pays de résidence.

Corrélativement à cette mesure, la taxe GAFA doit être mise en place de toute urgence.

Enfin, la levée du verrou de Bercy nécessite l'augmentation des moyens humains et techniques au ministère de la justice.

L'une des prérogatives de l'administration fiscale est d'assurer la contrepartie du système déclaratif français, à savoir le contrôle, qui contribue à entretenir le lien social et le vivre ensemble.

Les professionnels du contrôle fiscal alertent depuis des années sur les orientations prises par les gouvernements pour restreindre cette mission pourtant régaliennne et fondamentale dans l'établissement d'une justice fiscale digne d'une nation moderne et transparente.

C'est d'ailleurs aussi pour lutter contre cette politique mortifère (encore 3000 à 4000 suppressions d'emplois prévues dans le contrôle fiscal dans les années à venir !) que les fonctionnaires des finances publiques continuent dans la lutte contre la réforme des retraites la bataille engagée depuis plus de 6 mois contre le plan Darmanin.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgtfinpub) : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)